## Le dévoilement de la femme du caïd Ibrahim (Oran, 1832)

Roland Laffitte Texte mis en ligne le 5 septembre 2016.

L'épisode de policiers obligeant une femme musulmane à ôter son vêtement sur la plage de Cannes le 24 août dernier m'a fait penser à un autre, advenu à Oran en avril ou mai 1832. Il existe bien, dans la société française, un lien entre l'attitude d'hier et celle d'aujourd'hui sur la question du voile. Mais le dévoilement d'Oran fut le fait de la soldatesque contre les directives de l'autorité militaire, laquelle se révéla en fin de compte incapable d'appliquer la sanction prévue pour désobéissance à ses ordres. Il a été aujourd'hui à Cannes le résultat d'une décision administrative, ce qui est somme toute bien plus grave, puisque celle-ci a conféré à la discrimination perpétrée en l'occurrence un caractère officiel, fort heureusement effacé par la Conseil d'État, en espérant que cela n'est pas que provisoire.

Le 2<sup>ème</sup> chasseurs débarque le 1<sup>er</sup> avril 1832 à Mers el-Kébir pour camper à Oran, ville dont ont fui les Musulmans lors de sa conquête le 4 janvier 1831. Il n'en reste, parmi les habitants de la cité, que 250 Musulmans à côté de 3.000 Algériens juifs et 700 Européens, ceci en dehors de la garnison qui, composée de deux régiments, doit s'élever à quelque 5.000 hommes. L'ambiance y est exécrable : « le colonel et une partie du régiment mourraient littéralement, de nostalgie », résume un historien à partir de récits de l'époque<sup>1</sup>.

Dès son arrivée, le 2<sup>ème</sup> chasseurs, formé à Toulon de volontaires, donne un exemple édifiant de l'attitude méprisante – c'est le moins que l'on puisse dire –, de la troupe vis-à-vis des femmes musulmanes et, plus généralement des « Indigènes ». Ayant croisé dans la rue la femme du caïd Ibrahim rallié aux français, un cavalier l'accoste, lui arrache son voile et la renverse brutalement à terre<sup>2</sup>. Le général Desmichels, commandant la Division d'Oran, fait conduire à Mers-el-Kébir ce soldat l'uniforme retourné et portant sur son dos un écriteau où est inscrit : « Cet indigne Français est chassé de son régiment pour avoir outragé la femme d'un Musulman »<sup>3</sup>.

Piqués au vif par une sanction qu'ils tiennent pour injuste et attentatoire à leur esprit de supériorité – maltraiter une *moukère*<sup>4</sup>, vous pensez! – ses camarades se soulèvent. Ils submergent l'escorte, parviennent à rompre ses liens et le ramenèrent en triomphe à la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> ESTAILLEUR-CHANTERAINE, Philippe, Abd el Kader, Paris : Librairie de France, 1931, 75.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le voile traditionnel d'Oran est constitué d'un haïk – arabe ha'ik – enveloppant, fait de laine ou de soie, blanc ou écru, pincé par les doigts au niveau du visage de manière à ne laisser voir qu'un œil, mode appelé *bou-ouina* –  $b\bar{u}$   $^{c}uy\bar{n}na$ .

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> DERRIEN, Isidore, Les Français à Oran depuis 1830 jusqu'à nos jours, Aix: Impr. J. Nicot, 1886, 53-55.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> C'est ainsi que le contingent à peine débarqué apprend que l'on appelle dans les ports d'outre-Méditerranée une « femme arabe » dans la *lingua frança*, voir *Dictionnaire de la langue franque ou petit mauresque*, Marseille : Feissat & Demonchy, 1831, 34.

caserne. Les soldats du bataillon espagnol de la Légion étrangère, envoyés pour réprimer cette révolte, pactisent avec les mutins aux cris de *viva los casadores dell' Africa*!<sup>5</sup> « Le mouvement eût pris des proportions inquiétantes si le colonel de Létang ne se fût élancé à cheval au-devant de cette troupe indisciplinée, et par quelques nobles paroles militairement accentuées ne l'eût ramenée au sentiment du devoir », notera Louis Noël, de la Société d'archéologie et de géographie d'Oran, avant de conclure ainsi cet épisode : « cette première page de l'histoire du 2<sup>e</sup> chasseurs est triste mais le régiment l'a en quelque sorte effacée par mille actions d'éclat ».

J'y donnerais pour ma part une autre conclusion. Derrière les « belles paroles » du colonel, il y a la concession de la levée, ou du moins de l'atténuation de la punition. Le pli est pris. La troupe sait que désormais ses exactions n'auront que peu ou pas de suite.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Noé, Louis-Robert-Jean, « Études de Cavalerie. — Les Chasseurs d'Afrique », *La Revue des Deux mondes*, septembre-octobre 1860, XXIX, 211.